



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Moselle

2-4, rue de la Ménandie - 57050 METZ

Tél. 03.87.32.55.21

email : contact@umih-moselle.fr

BAREME des COTISATIONS Année 2022

TYPE DE COTISATION	TARIF	TARIF -15 %
COTISATION DE BASE (Ville de - de 1 000 habitants, quel que soit le type d'établissement)	185.00 €	157.25 €
COTISATION INTERMEDIAIRE (Ville de + de 1 000 et de - de 3 000 habitants, quel que soit le type d'établissement)	270.00 €	229.50 €
COTISATION NORMALE (Ville de + de 3000 habitants, selon le type d'établissement)		
<input type="checkbox"/> RESTAURATION RAPIDE	250.00 €	212.50 €
<input type="checkbox"/> CAFE - BRASSERIE	330.00 €	280.50 €
<input type="checkbox"/> RESTAURANT - TRAITEUR	375.00 €	318.75 €
<input type="checkbox"/> HOTEL – HOTEL-RESTAURANT	405.00 €	344.25 €
<input type="checkbox"/> ETABLISSEMENT DE NUIT	490.00 €	416.50 €
ETABLISSEMENT COMPTABLE ou CABINET CONSEIL	300.00 €	
ASSISTANCE JURIDIQUE <u>OBLIGATOIRE</u> pour vos litiges d'ordre civil, commercial, pénal, fiscal, administratif et commercial et assistance téléphonique	+ 65.00 €	+ 65.00 €

Adhérents ayant plusieurs établissements : -15 % de réduction sur la totalité des cotisations dès le 1^{er} établissement (hors assistance juridique)

Parrainage : -15 % de réduction sur les cotisations pour le parrain (une seule fois) et le nouvel arrivant la première année de cotisation (non cumulable avec le nouveau PE) (hors assistance juridique)

Nouvel établissement : - 15 % de réduction sur la première année de cotisation si le Permis d'Exploitation a été passé à l'UMIH MOSELLE au cours de **l'année 2021** (non cumulable avec le parrainage) (hors assistance juridique)